

**Marcel Bulliard**, instituteur, **président des enseignants fribourgeois**.

« Le rôle de l'école, c'est l'intégration sociale »

À Fribourg aussi, l'école est en mutation. Marcel Bulliard, instituteur et président des enseignants fribourgeois constate que l'école n'a plus le monopole de la transmission des connaissances, et que son rôle principal est aujourd'hui d'assurer l'intégration sociale des riches et des pauvres, des Suisses et des étrangers, et si possible des handicapés. Il s'élève contre les mesures d'économies planifiées par le Conseil d'Etat.



Ce 4 février 2003, Marcel Bulliard emmènera la délégation de six délégués d'associations d'enseignants, et du syndicaliste Jean Queloz, qui rencontrera une délégation du Conseil d'Etat fribourgeois formée d'Isabelle Chassot, de Ruth Lüthi et d'Urs Schwaller. But de l'entretien : faire part des doléances des enseignants, au sujet notamment des économies prévues dans le plan financier de l'Etat 2002-2006, et appuyer la pétition de protestation déposée en décembre par près de 3000 enseignants.

Instituteur à mi-temps à Arconciel, président de la SPFF (Société pédagogique fribourgeoise francophone) et vice-président de la FAFE (Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants), M. Bulliard a des raisons de se réjouir, mais aussi des craintes : « Ils vont nous écouter et discuter, mais j'ai moins apprécié les entendre dire à la radio qu'ils vont ensuite prendre position de manière irréversible ».

**Riches et pauvres...** Car l'école joue un rôle central : « Le rôle de l'école est très important, c'est celui de l'intégration sociale. L'intégration des riches et des pauvres, des Suisses et des étrangers, et si possible des handicapés, à tous les niveaux. La classe d'école est une mini-société », explique Marcel Bulliard. L'enseignant ne se contente pas de dispenser des connaissances, il gère des relations humaines, s'occupe des interactions entre les élèves, parle d'abus ou d'hygiène. Bref, c'est toute une culture qui se transmet et se développe dans le cadre scolaire.

**Projets d'école.** Cette nouvelle dimension se concrétise par exemple dans les « projets d'école » ou « projets d'établissement ». Il s'agit de démarches participatives qui concernent l'ensemble de l'école (élèves, enseignants, parents, autorités, intervenants extérieurs) et qui définissent la politique générale de l'école ou du moins certains de ses aspects, les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre. Actuellement, des projets sont en élaboration dans un cinquième des écoles fribourgeoises, estime M. Bulliard, et un groupe de travail va faire une évaluation de ce phénomène. « Il n'y a pas de définition stricte du projet d'école, il faut une certaine liberté, c'est important. On discerne deux tendances. Le modèle dit « Gather Thurler » qui préconise une semaine de formation l'été et qui s'applique de suite. Il y a le modèle dit « Racine », établi sur trois ans, qui commence par un processus d'estime et de connaissance de soi, puis des partenaires avant de créer un réseau et d'entrer réellement dans un projet en troisième année seulement ». Ces projets ne doivent pas chambouler les échanges déjà établis (par exemple entre francophones et alémaniques, ou échanges de maîtres pour l'enseignement de certaines disciplines), mais au contraire les intégrer.

**L'enseignant n'a plus le monopole.** L'école et les élèves ont changé, l'enseignant n'a plus le monopole de la transmission du savoir. « La télévision, avec par exemple des émissions comme « Ce n'est pas sorcier » transmettent l'information dans un mode que l'enfant comprend aussi bien, si ce n'est mieux qu'à l'école » reconnaît M. Bulliard, précisant que le but de l'école est d'apprendre à apprendre, donner à l'enfant des stratégies qui lui permettront de progresser et d'apprendre sa vie durant. Cela commence par l'hygiène – il arrive que l'enseignant doive rappeler aux enfants que les sous-vêtements, ça se change – et par les problèmes de violence verbale – parfois physique – dès les premières années scolaires.

Actuellement, on charge trop l'école de tout ce que les parents n'ont pas envie de faire, estime M. Bulliard. Il faut que les enseignants sachent ce qu'on attend d'eux, il faut donc leur fixer un mandat professionnel, fixer des limites sans tomber dans un excès contraire préconisé par exemple par un certain Jean Putallaz (Jean Romain).

**Recentrer le programme.** Y a-t-il nécessité de recentrer le programme d'enseignement ? « Oui, il serait nécessaire de laisser deux unités à la libre disposition du maître pour les interventions qui sont actuellement hors programme. J'ai par exemple pris du temps pour initier mes élèves au programme Powerpoint, pour leur permettre de maîtriser leurs présentations ».

**Supprimer le catéchisme.** Pour trouver le temps nécessaire, M. Bulliard pense qu'il serait possible de supprimer l'unité de la leçon de catéchisme, pour ne maintenir que la leçon d'enseignement religieux qui évoque toutes les religions. « Les Eglises pourraient organiser leurs leçons de catéchisme en dehors de l'horaire scolaire, par exemple le mercredi après-midi. Certes il n'y a pas encore une majorité d'élèves athées ou non catholiques, mais cela irait dans le sens de la séparation Eglise-Etat ».

**Bilinguisme.** Suite à l'échec, le 24 septembre dernier, du projet d'enseignement bilingue obligatoire pour tous les élèves du canton, une commission planche sur un nouveau concept. « Je ne peux rien dire à ce sujet, mais je pense personnellement que l'on n'apprend pas une deuxième langue à l'école, et qu'il faut favoriser toutes sortes de modes d'apprentissage, y compris les échanges scolaires, par exemple par des correspondances entre classes, ou lors de camps d'une semaine. En revanche je ne préconiserais pas, comme l'a fait le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, un échange de sept mois pour les élèves de troisième année ». L'intégration des étrangers dans les classes pose également parfois un problème de langue et de culture. La Ville de Fribourg a pris la peine de faire traduire en 16 ou 18 langues la majorité des documents importants. « Je pense tout bêtement au camp de ski. Il n'est pas évident d'expliquer à un papa musulman que sa fille va quitter la sphère de la protection familiale pour une semaine ».

**Passage au CO.** Le système de passage des élèves d'école primaire au Cycle d'orientation (CO) est lui aussi en discussion. Actuellement, il est tenu compte de l'avis des parents, des enseignants, et des résultats d'un test d'aptitudes et de connaissances (TAC) qui fait paniquer certains élèves. « La SPFF a demandé sa suppression, et propose que l'on arrive à une solution harmonieuse d'entente entre parents et enseignants. Le but est que l'enfant soit à sa place, et le problème est parfois l'ambition des parents. Actuellement, cela se passe bien. J'aimerais que l'on implique un peu plus l'enfant. J'aimerais qu'il signe un engagement personnel afin qu'il soit responsabilisé, car il est important qu'il participe à sa réussite ».

**Enseignants fatigués.** L'année dernière, les enseignants ont été soumis à une vaste enquête sur le burn-out. La SPFF a publié un document de 32 pages intitulé « Causes de stress, risques d'épuisement professionnel chez les enseignants. Catalogue de mesures préventives et curatives », qui fait la synthèse des 800 réponses reçues. Il en ressort que 211 enseignants souffrent de fatigue émotionnelle élevée (absence d'émotions en raison de l'épuisement), 229 de manque d'accomplissement personnel (sentiment de réalisation de soi au travail) et 25 de dépersonnalisation (sentiments d'insensibilité et réponses impersonnelles, distance excessive, manque d'empathie). Il y a seize ou dix-sept cas extrêmes d'enseignants qui cumulent les trois types d'épuisement, qui ont été confrontés à des arrêts de travail ou des solutions plus extrêmes. Parmi les éléments les plus stressants figurent les divergences d'ordre pédagogique ou didactique, le manque d'échanges et de collaboration, l'impression d'être jugé et les divergences d'ordre professionnel. « Nous avons ouvert le débat avec Mme Chassot, conseillère d'Etat, pour mettre en place notamment des conseillers pédagogiques ou des personnes ressources dans des domaines bien précis. Je pense qu'une personne bien dans sa tête, bien dans sa peau est tout bénéfique pour l'enseignement ». L'enquête révèle que les 55-60 ans sont moins épuisés, moins stressés. « Ils ont plus d'expérience et, dès 56 ans, ont une réduction de deux unités. Ils sont victimes de moins d'attaques systématiques, et disposent de plus d'expérience dans la gestion des rapports avec les parents. »

**Hausse de salaire.** Les enseignants fribourgeois demandent une hausse de salaire de 5 à 8 %, ce qui représenterait 30 à 40 millions par année. « Pour les salaires, nous sommes pratiquement en queue des cantons suisses. C'est reconnaître notre profession que de mieux la rémunérer. Nos salaires n'ont pas été réadaptés depuis longtemps et l'effort consenti par les employés d'Etat par le pourcentage de solidarité a permis à l'Etat d'économiser 360 à 380 millions de francs » observe M. Bulliard, qui ajoute que le conseiller d'Etat Macheret avait parlé d'un supplément de salaire de 5 % pour les enseignants qui sortiront de la HEP (Haute école pédagogique) dès 2005. « Même si la situation est difficile pour l'Etat, je pense qu'il est possible d'augmenter tous les enseignants de 5 % en trois ans. Il n'y a pas de raisons que les enseignants formés par la HEP bénéficient d'un salaire supérieur. Ce ne serait pas acceptable ». Le salaire au mérite ? « Nous n'entrons pas en matière, l'évaluation des enseignants est très difficile. Nous avons soutenu nos collègues neuchâtelois, j'ai fait une apparition dans la cour du château de Neuchâtel, habillé en évêque ».

**Economies à l'école.** En décembre dernier, quelque 3000 enseignants (soit 70 % de l'effectif total) ont signé une pétition demandant l'ouverture d'un débat sur les économies qui concernent l'école, prévues dans le plan financier de l'Etat de Fribourg 2002-2006. Les enseignants s'élèvent notamment contre la remise en cause de la grille horaire des collèges fribourgeois, élaborée lors de la mise en place de la nouvelle maturité fédérale (« diminution arbitraire des heures en 12e et 13e année ») et dénoncent l'augmentation d'élèves par classe, qui va de pair avec le blocage des constructions et rénovations. Les revendications

s'opposent également au gel des heures de décharge, le canton étant en dessous des quotes-parts des autres cantons, notamment pour le travail de maturité. La limitation de la formation continue ainsi que la réduction de l'encadrement FRI-TIC (technologies de l'information et de la communication) préoccupent aussi les signataires. « Dans le cadre du projet TIC, les communes ont investi beaucoup d'argent pour équiper les classes d'ordinateurs, et maintenant l'Etat supprime sauf erreur 14 postes. La formation devient sommaire et, à la limite, on laisse les enseignants se débrouiller tout seuls. On a enlevé l'aspect suivi, analyse des programmes, études des programmes utilisables en classe ».

M. Bulliard dénonce aussi les coupes dans la gestion des appuis, car la population des élèves en difficulté n'est pas toujours la même. « Il y a des années où l'on peut avoir besoin de plus de maîtres de classes de développement itinérants (MCDE) que de psychologues, par exemple. Dans ce domaine on doit être relativement souples. La nouvelle tendance est de grouper les élèves par deux ou trois avec un enseignant spécialisé (MCDI) ». Lors de la remise de la pétition, Pascal Corminboeuf, tout en insistant sur le caractère constructif des demandes en matière d'enseignement, a précisé que de manière générale, le budget de l'enseignement avait augmenté de 53 millions entre 2002 et 2003.

**Mesures menaçantes.** Les enseignants estiment que la mise en oeuvre de telles mesures d'économies rendrait impossible l'organisation de l'école et serait en contradiction avec la définition des buts et orientation de l'école que l'on trouve dans la loi scolaire. En cas de refus des autorités cantonales, les enseignants annoncent « une suspension de travail de deux unités avec prise en charge des enfants sera observée dans toutes les écoles du canton de Fribourg »,

**À quarante ans, il compte 105 années de sociétariat.** Marcel Bulliard est né le 10 décembre 1957 à Fribourg, dans le quartier de la Vignettaz. Son père était formateur de fonctionnaires en uniforme PTT, sa maman ménagère. Après l'école enfantine chez les soeurs du Thérésianum, il suit l'école primaire dans le quartier du Jura – il se souvient notamment des containers installés dans l'attente des nouveaux bâtiments – puis l'école secondaire et l'Ecole normale des instituteurs à la rue de Morat à Fribourg.

Dès 1978, il est instituteur à Arconciel, avec des classes de 3e à 6e primaire. Parallèlement, il oeuvre dans de nombreuses sociétés : « A l'âge de 40 ans, j'avais presque 105 ans desociétariat entre les comités, c'est horrible, je me suis posé des questions » dit celui qui a levé un peu le pied dans ce domaine. Il a notamment été secrétaire général de la Confrérie des tireurs de St-Sébastien à Fribourg, entraîneur de l'équipe fribourgeoise juniors au petit calibre et à l'air comprimé, membre du comité du Fribourg-Olympic (basket). Entraîneur de football, il a repris une équipe de 5e ligue. Pendant huit ans, il a été conseiller de paroisse à Arconciel : « C'était l'époque où l'on a refait le clocher de l'église. Ce fut une expérience très intéressante, j'ai pu en tirer des leçons pour faire ensuite ma maison ». Père de trois enfants, Marcel Bulliard est divorcé.

**Ecoles enfantines : le pain bénit du Tribunal fédéral.** S'estimant discriminées par leurs bas salaires, les maîtresses d'école enfantine ont recouru au Tribunal fédéral (TF). « Ce qui a été obtenu n'est pas terrible. Le TF a dit que le travail des maîtresses enfantines est un emploi à 75 %. Nous allons donc étudier la possibilité de regrouper le travail en quatre jours et d'avoir un emploi complémentaire le cinquième jour, si pour nos autorités la profession de maîtresse enfantine est considérée comme un emploi à temps partiel ». L'introduction d'une deuxième année enfantine pourrait aider à la résolution du problème. Mais l'arrêt du TF est du pain bénit pour les enseignants primaires notamment, estime M. Bulliard. En effet, les juges reconnaissent que les enseignants primaires travaillent 50 h par semaine. Ce qui représente 1925 heures par année, vacances déduites, soit 25 h de plus qu'un fonctionnaire normal, calcule M. Bulliard, qui conclut : « Ces unités, il faudra qu'on en discute avec le Conseil d'Etat ».

**Langue : l'inégalité entre francophones et alémaniques.** « Je persiste à dire que la langue que les francophones doivent apprendre comme deuxième langue – le hochdeutsch – n'est pas une langue de communication en Suisse. Sorti de sa classe, le petit romand qui apprend l'allemand n'entend plus l'allemand, mais une autre langue, le suisse-allemand. Et s'il veut s'immerger en regardant la télévision suisse, par exemple les résultats sportifs ou l'émission Arena, il n'entendra presque jamais la langue allemande » dit M. Bulliard. En revanche, il constate que le petit alémanique qui apprend le français à l'école entendra le même français en dehors de la classe : « C'est un problème que l'on veut ignorer. Il faudra trouver d'autres moyens d'apprentissage, ou que l'Etat décide de supprimer le dialecte alémanique de la même manière qu'il avait décidé de supprimer le patois français à l'école ».



Propos recueillis par Johann Ruppen et Jean-Marc Angéloz

31.01.2003